



Bulletin municipal n° 3

Mai 2022

Directeur de la publication : Philippe BERNARD



Mairie de Saint Pierre la Bourlhonne



<http://www.saint-pierre-la-bourlhonne.fr/>

Bilan de la saison de déneigement :

Du 28/11 au 02/04, les opérations de déneigement se sont soldées par 11 sorties pour un total de 42h00.

Rappel : Pour les personnes qui ne vivent pas au quotidien sur la commune, pensez à nous prévenir à l'avance lorsque vous souhaitez rejoindre votre résidence en période hivernale. Merci d'avance.

La commune a fait l'acquisition d'une fraise à neige pour améliorer les futurs déneigements devant la mairie et au cimetière.



Projet local associatif :

Notre projet de local associatif avance. Après un premier chiffrage jugé trop onéreux, nous avons demandé une révision à la baisse du projet.

Ce projet se décompose en 2 tranches de travaux. Une première tranche pour réaménager la place en incluant le préau de l'ancienne école, et la modification de l'accès aux logements communaux/local des chasseurs. Le préau resterait un local ouvert (piliers + toiture) ce qui permettrait de l'utiliser lors de manifestations telles que des brocantes ou des marchés.

Une deuxième tranche qui consiste à fermer ce local (baies vitrées + toilettes + cellier) et aménager une terrasse extérieure ainsi qu'une passerelle bois pour accéder aux logements/annexe mairie directement à partir du parking.

Le parking de la mairie sera donc très peu impacté.

Montant des travaux : 187250€

Les demandes d'obtention des subventions sont en cours et conditionnent le démarrage des travaux.

Logements

Logements ancienne école

Les logements communaux ont été repris à la communauté de commune le 1^{er} novembre 2021. A ce jour 2 logements sont loués, le 3^{ème} est disponible. Aucuns travaux n'ont été engagés par la commune concernant ces logements. Le contrat de maintenance des chaudières (souscrit par Ambert Livradois Forez) a permis leurs remises en état avant location.

Pour le 4^{ème} logement nous envisageons de le conserver en vue du projet du local associatif (stockage de produits locaux, salle de télétravail)

Travaux dans les logements sociaux derrière l'église

Le logement n° 2 a été libéré l'été dernier mais en très mauvais état. Nous devons refaire la totalité des peintures intérieures ainsi que des travaux complémentaires de plomberie. Travaux prévus fin mai par un artisan. Montant : 10000€. Un dossier de location a été déposé en mairie, un nouveau locataire attend la réalisation de ces travaux pour pouvoir emménager.

Nous allons également contacter le service de l'adhume pour améliorer la performance énergétique de ces 2 logements.

Tri des déchets

Nous attendons la réorganisation des lieux de collectes. La tendance est à la réduction de la collecte type "porte à porte". Plusieurs nouveaux conteneurs jaunes sont attendus.



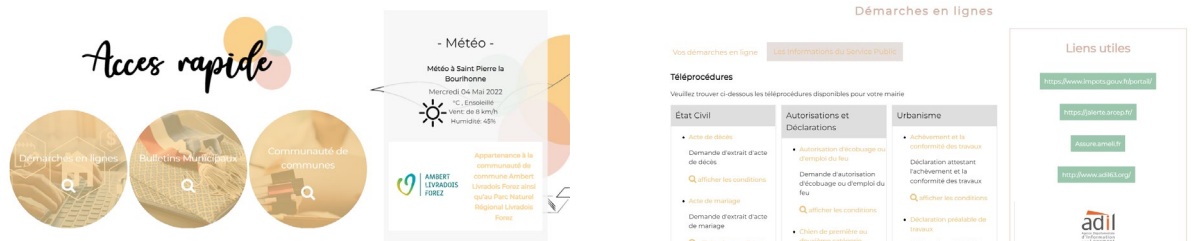
Communication

Site internet

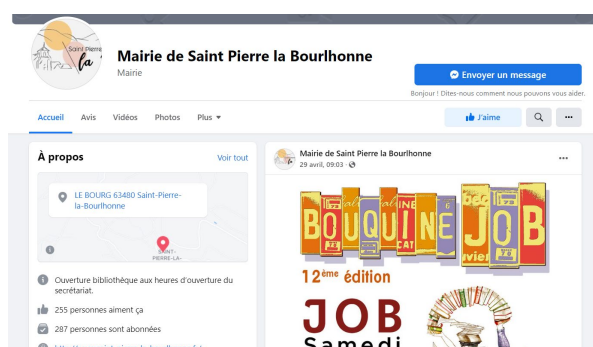
Depuis le 1^{er} Avril, nous sommes heureux de vous annoncer la mise en ligne de notre tout nouveau site web, spécialement conçu pour VOUS !

Un site qui se veut interactif et fonctionnel sur lequel vous pourrez retrouver toutes les actualités du village, les grandes dates à retenir et vous pourrez également effectuer vos démarches en ligne.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou souhaits pour ce site : www.saint-pierre-la-bourlhonne.fr



Ce site web vient compléter nos 2 supports de communication déjà existants : la page Facebook (289 abonnés) et l'application Panneau Pocket téléchargeable gratuitement sur vos téléphones (68 abonnés).



Permanence des élus

Une permanence a été mise en place tous les premiers samedis du mois. Un élu est présent en mairie de 10H00 à 12H00. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et nous faire part de vos projets et remarques personnelles ou concernant la commune.

Un cahier de doléances est aussi disponible à la mairie durant la semaine. Toutes les remarques ou questions contenues dans ce cahier seront abordées durant le conseil municipal.

Voirie

Chemin de la Vye

La nouvelle signalisation est en place. Ce chemin est maintenant classé « sens interdit sauf riverains » dans le sens Les Igonins/La Vye. Nous rappelons que cette décision a été prise à l'issue d'une réunion en mairie le 24/10/2020 avec la majorité des riverains résidents.

Lors de cette réunion les problèmes suivants ont été identifiés :

- Sur-fréquentation de la route.
- Non-respect des limitations de vitesse.
- Zones dangereuses.
- Panneaux de signalisation tombés ou non visibles.
- Route détériorée.

La proposition de rendre la route interdite aux non-riverains a été adoptée à la majorité des riverains votants, avec 11 voix pour et 1 voix contre, afin de freiner le flux de véhicules et préserver le revêtement de la chaussée.

Les travaux de voirie de ce chemin et du bourg ont représenté une enveloppe de 90000€, subventionnés à hauteur de 42000€.

Entretien des chemins

En Août 2021 nous avons sollicité une entreprise afin de remettre en état quelques chemins ainsi que des fossés.

Le débroussaillage d'un chemin rural a été contesté par un conseiller municipal. Plutôt que de laisser ce chemin à l'abandon (pour rappel l'entretien des chemins ruraux n'est pas obligatoire pour les communes) nous avons fait le choix de le remettre en état. Promeneurs, vététistes et motards l'empruntent régulièrement. D'autres chemins à fort passage seront nettoyés chaque année.

Piste forestière

Contrairement à ce qui a pu vous être communiqué, l'entretien courant des pistes forestières est à la charge des communes, seule la création ainsi que le gros œuvre sont à la charge de la communauté de commune ALF.

Tracé de la voirie communale/ Chemin ruraux et emprise publique

Plusieurs dossiers de tracés de voiries, chemins ruraux, et emprise sur des espaces privés par la commune ou communauté de commune sont en attente depuis de nombreuses années.

- La Salesse, modification de la voirie communale
- Le Goth, modification du chemin rural
- Chalet de Solerie : La bâtisse appartient à la commune mais le terrain appartient à la section de la fortiche.
- ...

Ces dossiers sont repris en main par l'équipe municipale et une solution est activement recherchée auprès d'un notaire.

Scolarité et enfants de la commune

Ecole du Brugeron

La commune a versé la somme de 6000€ pour la participation aux repas. Aucune activité n'a été organisée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Le remboursement sur factures, des frais de transport (école du Brugeron + collège d'Olliergues) pour les élèves de St Pierre, s'est élevé à 5400€.



Infos du SIAEP du Fossat :

Lors de la réunion du syndicat du 16/12/21, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2020, nous a été présenté. Le service public d'eau potable dessert 2064 abonnés, pour un volume de 203 485 m³ mis en distribution, en augmentation de 3000 m³, sans aucun traitement chimique. Le réseau comprend 198 km de canalisations, en extension de 18 km en 2020. Les délibérations du syndicat, le 06/10/20, ont fixé les prix de :

- L'abonnement : 50€ avec + 2€ d'augmentation Hors Taxes
- Le m³ d'eau potable : 1,15€/m³ avec +0,05€ Hors Taxes

Assainissement :

Un dossier dormant, datant de 2016, a été repris en 2021 et finalisé en début d'année. Il nous permet de récupérer une subvention d'environ 12000€ de la part de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Informations du territoire d'énergie (anciennement le SIEG) :

Nous avons reçu un représentant le 14 mars 2022, accompagné de la société SCIE, afin qu'ils nous proposent une rénovation de l'éclairage public, avec des leds basse consommation, programmables et à intensité variable. Nous avons demandé également un chiffrage pour un éclairage extérieur de la façade de l'église afin de la mettre en valeur.

Projet de classement des Hautes Chaumes

Les Hautes Chaumes du Forez constituent un belvédère exceptionnel, un repère visuel incontournable, un témoignage riche de l'histoire, elles conservent de très intéressantes traces de l'organisation agricole de montagne. Elles offrent un paysage pittoresque digne de figurer au patrimoine national.

« Sur plus de dix lieues, jusqu'à Noirétable, ce pays s'étend, sans une terre, sans une maison. Un aspect de silence. Rien que des croupes ni vertes, ni rousses, brunes de bruyère par places, où le pas des vaches a tracé des chemins d'herbe rase ; rien que de lourdes ondes de ces bourrelets et de ces combes, avec leur bastion d'énormes granits usés s'épaulant en caverne ; et dans les fonds, tournées vers le midi, parfois, un rang de pauvres cabanes. » **Henri Pourrat – Gaspard des montagnes**

Pourquoi classer Les Hautes Chaumes ?

Une petite partie des Hautes Chaumes, sur les communes de Job et de Valcivières, est déjà classée depuis 1993, aujourd'hui le projet mené par les services de l'état est d'étendre cette protection et cette reconnaissance nationale à l'ensemble de l'unité paysagère située dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire. Le classement devant permettre de transmettre aux générations futures un site ayant conservé les caractéristiques qui ont motivé son classement, C'est également une grande opportunité qui favorisera sa promotion auprès du grand public.

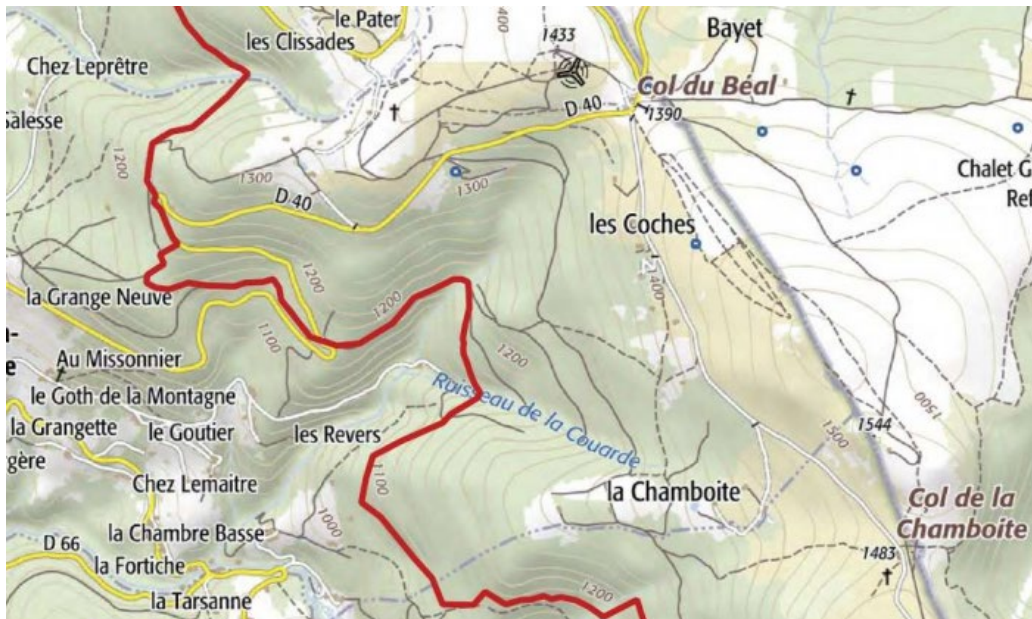
Les Hautes Chaumes rejoindront ainsi les autres sites d'exceptions, joyaux de notre patrimoine paysager national que sont la chaîne des Puys, les crêts du Pilat ou la baie du Mont Saint-Michel ...

Quel est le projet de périmètre ?

Le projet, porté par l'Etat, a fait l'objet d'une présentation aux élus des 13 communes représentant des collectivités locales concernées, en mai 2011. Le projet de périmètre couvre 14700 ha s'étendant du col des Pradeaux au Sud jusqu'à proximité du col de la loge au Nord.

Il englobe les espaces sommitaux d'estive et une couronne boisée qui, par effet de contraste notamment, contribue aux qualités paysagères du site

Pour ce qui concerne Saint-Pierre-la-Bourlhonne 408,56 ha sont concernés, la limite basse de ce périmètre suit la piste forestière de la grande tranchée depuis la limite avec le Brugeron puis la RD40, le chemin rural de la sablière à chez Genest en traversant le ruisseau de la Couarde et rejoindre la commune de Job et sous la Chamboite, à une altitude d'environ de 1100m. Environ 240 propriétaires et 360 parcelles sont concernés, la carte du tracé ainsi que la liste des parcelles sont disponibles en mairie.



Et concrètement, qu'est-ce que cela changera ?

La règle s'appliquant en site classé est la suivante : toute modification impactant le paysage nécessite une autorisation préalable de l'État de niveau ministériel pour les travaux les plus lourds : création de routes, parking, permis de construire, de démolir ou d'aménagement et de niveau préfectoral pour les travaux plus légers : déclarations préalables, installations temporaires.

L'entretien et la gestion courante ne sont pas réglementés par le classement du site, de même que les pratiques ne sont soumises à aucune nouvelle règle (vol libre, ski de fond, chasse, randonnée, circulation...). Ce point est particulièrement important pour l'activité agricole puisqu'elle joue un rôle essentiel pour la conservation des qualités paysagères du site.

Trois types d'aménagements en site sont strictement interdits : la publicité, la création de camping et les réseaux aériens nouveaux.

Pour les projets soumis à autorisation, l'inspection des sites classés de la DREAL est aux côtés des services instructeurs, pour conseiller les porteurs sur les enjeux paysagers, les vigilances particulières et les bonnes pratiques dont il faut tenir compte pour définir des travaux compatibles avec la préservation de la qualité paysagère des Hautes Chaumes.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La période actuelle de concertation permet de préciser le projet de classement, principalement son périmètre. Les grandes orientations de gestion du site sont également travaillées. Elles permettront d'orienter les différents acteurs, en particulier sur la gestion forestière et sur les orientations architecturales, l'entretien et la restauration des jasseries.

Une fois la concertation achevée et le projet finalisé, ce dernier sera soumis à délibération des conseils municipaux. Une enquête publique sera ensuite conduite dans toutes les communes concernées afin de parfaire l'information et de recueillir les observations de chacun.

Puis le dossier sera examiné par diverses commissions locales et nationales avant d'être présenté en Conseil d'État. S'il est adopté, le classement est ensuite prononcé par décret ministériel.

Qui contacter ?

Le projet est conduit par l'inspecteur des sites classés de la Loire, Ivan Sujobert :

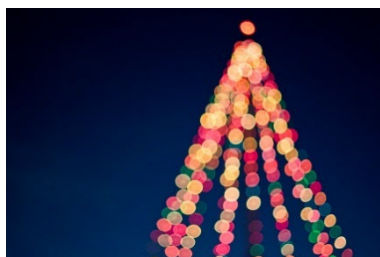
ivan.sujobert@developpement-durable.gouv.fr

Illuminations et festivités de Noël :

Nous avons complété les illuminations de Noël, en achetant 3 guirlandes de traversées de rue et des boules et guirlandes pour le sapin de Noël, pour un investissement de 2859€. Le sapin de Noël a été prélevé dans la section communale de chez Missonnier et installé le mardi 23 novembre avant les chutes de neige importantes de fin novembre.

Le spectacle de Noël a été organisé par le Cercle Populaire Laïque le samedi 11 décembre. Une douzaine d'enfants et leurs parents ont assisté au spectacle du clown Poil de carotte et ont accueilli le père Noël. Au total dix-neuf cadeaux ont été distribués.

Les colis des anciens ont été distribués entre fin novembre et mi-décembre : 16 colis individuels et 16 pour les couples.



Travaux

- Les tuiles abîmées du mur de clôture du cimetière ont été réparées.
- Calvaire endommagé chemin de la Salesse : la restauration de la croix et du christ est terminée. Nous attendons le retour du socle en pierre courant du mois de mai.
La difficulté pour trouver des artisans compétents à des tarifs raisonnables et désireux d'effectuer les travaux, a retardé cette restauration.
- Un projet de pose d'une glissière de sécurité sur le chemin de la Vye est envisagé : L'ancrage des piliers de cette barrière risquerait d'endommager les canalisations présentes en bordure de route. Nous allons demander l'expertise des fontainiers du SIAEP pour savoir où passe précisément une canalisation d'eau potable.

Tourisme

Notre circuit VTT est désormais référencé sur le site internet du club **Espace VTT FFC Ambert-Crêtes du Forez**.



Urbanisme

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de consulter le règlement du PLUi avant tout projet (agrandissement, abri, modification de façade(s), fenêtre de toit, etc....)

N'hésitez pas à passer en mairie si vous avez un doute. Nous vous mettrons en relation avec l'instructeur des droits du sol, basé à Ambert.

Travaux forestiers effectués sur la commune :

12 propriétaires ont effectué des coupes de bois dont 6 ha 3 en coupes rases et 7 ha 4 en éclaircies, sur les secteurs de LA VYE, L'OSSEDAT, CHEZ MOISEL, LA SALESSE, LA RICHARDE, CHEZ LE PRETRE, BOIS DE LA SABLIERE et LA GRANGE NEUVE.

Les entreprises sont CBD, SOUGY, SCIERIE DU HAUT FOREZ, CFBL et UNISYLVA.

Quelques dégâts ont été constatés :

- Goudron arraché sur le chemin de CHEZ LE PRETRE et LA SALESSE
- Fils électriques détériorés à LA SALESSE
- Calvaire renversé, haut du bourg

Réparation de la piste forestière de LA CHAMBOITE : le projet est toujours d'actualité. Il est entre les mains de la communauté de commune qui doit le planifier d'ici fin 2023. Auparavant il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les propriétaires de parcelles traversées par cette piste. La grande majorité des propriétaires ont déjà répondu favorablement à ce projet.

Les propriétaires forestiers qui ont besoin de conseil peuvent s'adresser à Maxime AUBERT, animateur territorial forestier, tél 06 98 73 56 61

Budgets

Affectation des résultats 2021 :

- **Budget communal**

Excédent de fonctionnement : 70343,85€.

20343,85€ sont reversés en investissement.

L'excédent en investissement de 172994,63€ reste en investissement.

(Ce montant de 172994,63€ ne tient pas compte des 41734€ de subventions voiries, reçues début 2022)

Ce qui portera notre capacité de financement hors dotations et subventions à

172 994,63€ + 41 734€ + 20 343,85€ soit 235 072,48€

- **Budget assainissement**

L'excédent en fonctionnement de 702,58€ reste en fonctionnement.

L'excédent en investissement de 28711,07€ reste en investissement.

Budget prévisionnel 2022 :

- **Budget communal 2022**

Fonctionnement : 196820,17€

Investissement : 357119,78€

- **Budget assainissement 2022**

Fonctionnement : 9836,78 €€

Investissement : 48424,79€

Taxes

Compte tenu des résultats de 2021 et des excédents à reporter, la commune n'a pas besoin de rechercher de recettes supplémentaires.

Les taux restent inchangés en 2022 :

- 27,92% pour le foncier bâti
- 89,00 % pour le foncier non bâti

Indemnités des élus

Le conseil municipal a voté une augmentation des indemnités pour le Maire et le 1^{er} adjoint ainsi que pour le conseiller municipal chargé du suivi des travaux forestiers sur la commune. Ces revalorisations d'indemnités font suite aux sollicitations en constantes augmentations. Réunions des commissions communautaires, réunions divers travaux, réunions avec les administrations (trésorerie, sous-préfecture, département), rendez-vous avant, pendant et après chaque chantier forestier, réunions avec les partenaires du Parc naturel régional Livradois Forez.

Pour information, un chantier forestier c'est 1 visite pour l'état des lieux avant travaux, 1 à 2 visites en cours de débardage, 1 visite de fin de chantier et 1 visite supplémentaire minimum s'il y a lieu d'une remise en état des chemins. En 2021 il y a eu 12 chantiers sur la commune.

Achat de parcelles :

- Au col du Béal :

La commune a acheté 4 parcelles au col du Béal. Le but de cet achat est double.

Une partie de ces terrains servira à l'agrandissement du grand communal du col du Béal à destination de l'estive.

L'autre partie permettra de garder la maîtrise des lieux dans cet espace qui va devenir patrimoine national. Ces parcelles seront nettoyées pour certaines. Nous envisageons d'améliorer le stationnement des véhicules devant l'auberge. Nous avons rencontré un représentant du Parc Naturel Livradois Forez afin d'être conseillé et accompagné sur ce sujet.

- Beauchaud :

Compte tenu de la disparition du projet agricole, la parcelle d'1ha achetée en 2020 sera replantée en Douglas. Cette action permettra d'ici 30 ans la vente du bois et ainsi participer au budget futur de la commune. Les communes maîtrisant de moins en moins les dotations de l'État (perte de la taxe d'habitation, fond de péréquation ...) de nombreuses communes procèdent ainsi pour créer des recettes supplémentaires et pérenniser les revenus de la commune.

Plainte devant le procureur de la république :

Mr Pommerette, conseiller municipal, a déposé une plainte contre Mr le Maire pour ne pas avoir été convié à tenir le bureau de vote lors des élections départementales et régionales de 2021.

Il demande également des dommages et intérêts pour préjudice moral, concernant des propos qui auraient été écrits à son encontre dans une profession de foi et un tract des élections municipales.

Sans compter ses nombreuses affirmations qui tiennent plus du « ragot » [26 pages de déposition en gendarmerie] et la volonté de blesser publiquement les élu-e-s.

L'équipe municipale a répondu au procureur point par point. Nous attendons sa conclusion et nous vous informerons des suites concernant ce dossier.

De plus une lettre vous a été distribuée colportant de fausses affirmations et interprétations malveillantes. Comment être objectif sur les décisions du conseil municipal lorsqu'on est absent 11 fois (sans excuses) sur les 13 derniers conseils municipaux... ?

Tous les documents seront consultables en mairie lorsque le procureur aura pris une décision.

NOS ASSOCIATIONS



Les Anciens combattants :

Les cérémonies des 8 mai 2022 et 11 novembre 2022 seront organisées avec la Municipalité.

La cérémonie du 11 novembre 2021 a été célébrée en présence du sous-préfet d'Ambert, des militaires de Pierres sur hautes, des jeunes sapeurs-pompiers de Marat, de la gendarmerie d'Olliergues et de la fanfare de Marsac en Livradois. Un vin d'honneur a été offert à la fin de la cérémonie.

Le Cercle Populaire Laïc :

Comme chaque année le Cercle Populaire Laïc organisera les animations suivantes :

La Randonnée de Saint Pierre en juillet 2022,

La brocante le 28 août,

L'Arbre de Noël en décembre 2022

Le loto sera désormais organisé par le CPL. La date ne changeant pas, il aura lieu en octobre 2022.

ET PAN ! EN AVANT :

2 animations au programme 2022 :

Les Riripailles et la fête des voisins. Les dates restent à préciser.

Association Jasserie Jean – Marie :

L'association organisera sa 14ème exposition de peinture « La VIE sur les hautes chaumes" du samedi 23 juillet au samedi 20 août 2022 de 14h30 à 18h00. Le règlement est disponible sur le site internet dans la rubrique des associations. Elle sera visible dans la salle annexe de la mairie (ancienne école).

Fête de la Myrtille

La fête de la myrtille aura bien lieu cette année, et aura besoin de bénévoles, vous pouvez contacter les paniers du Forez à Marat ou le collectif de la sauvegarde de la myrtille sauvage.



Les Fourm'idables pique-niques

Cette année le syndicat de la Fourme souhaite organiser ses Fourm'idables pique-niques au col du Béal. Nous vous tiendrons informés des modalités.

Dates prévues : 28 et 29 juillet.